



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an mil neuf cent ~~soixante~~ ^{quatre vingt treize} le 23 OCTOBRE à 20H30
le Conseil municipal de la Commune de BRENNILIS
dûment convoqué, s'est réuni en session / ordinaire, à la Mairie, sous
la présidence de Mr Olivier HERRY Maire.

OBJET : Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 18.10.93

BATIMENT GR1

situé au Parc d'entreprises

PRÉSENTS : MM. Tous les Conseillers municipaux à l'exception
de :

ABSENTS : MM. M. REEB. Y CORRE. J MIOSSEC. J MENEZ.
J LE CLOITRE.

M. Yann DERRIEN a été élu secrétaire.

Suite à l'évolution de la situation auprès des acquéreurs intéressés par le
bâtiment GR1, situé à l'entrée du parc d'entreprises, le Maire informe le Conseil
Municipal des propositions en cours.

.SOCIETE THERMOTECH :

Achat du local : 7 000.00 F

**Prix du terrain (surface au sol) selon mètre réalisé par le géomètre.

.SALAISONS DE L'ARREE :

Achat du local : 35 000.00F

Prix du terrain : idem ci-dessus

.S.R.M :

Achat du local : 70 000.00F

Prix du terrain : idem ci-dessus

.ASCORA :

1) Achat du local : 35 000 F
prix du terrain : idem ci-dessus

2) Si accord avec Mr LE GOFF, la société ASCORA rachèterait les locaux utilisés
par celui-ci, soit 15 000.00 F, augmentés des frais engagés par la commune
pour travaux divers (factures).

.LE GOFF :

Ce dernier accepterait de se désengager du GR1, si un bâtiment relais était
construit sur le parc d'entreprises.

Si aucun accord n'intervient Monsieur LE GOFF garde la possibilité de rachat
des locaux qu'il occupe aux conditions déjà fixées.

** Chaque acquéreur doit régler en outre, pour un prix évalué à 20.00F/M²,
la somme correspondante à la surface occupée au sol, et déterminée par le
géomètre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire a négocier ces
affaires et lui donne tous pouvoirs pour signer les documents nécessaires.

5403.15 FMP. PARÉGE DE BRENNILIS 107600 SAINT-YRIEX
Fait à BRENNILIS, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,
[Signature]



- 2. NOV. 1993